

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome
du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL
Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

SEANCE DU 5 DECEMBRE 2023

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; Mmes CASTEL 1^{ère} Vice-présidente, ECHEVERRIA 2^{ème} Vice-présidente, BUTORI, LASSERRE, PINATEL ; MM. IBARBOURE, KORDIAN, MATON

EXCUSÉS : MM. ALDANA-DOUAT, BROUCARET, ETCHEVERRY

POUVOIRS : M. ALDANA-DOUAT à M. CURUTCHARRY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CASTEL

O/J N°8 — CRR : CONVENTION DE PARTENARIAT 23-24 AVEC LA SNSA

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Le Conservatoire Maurice Ravel entend poursuivre sa collaboration avec la Scène Nationale du Sud Aquitain (SNSA) pour l'année scolaire 2023/2024 avec la mise en place de plusieurs parcours à destination des élèves du conservatoire :

- Le projet « Un piano dans la montagne/Carmen »
- Le projet pédagogique « Ecole du spectateur »
- Le projet pédagogique « Tous au spectacle »
- Des grandes classes pour les élèves danseurs CPES

Dans ce cadre, la SNSA propose des tarifs attractifs aux élèves.

Ce projet de coopération permettra de renforcer les échanges et les synergies entre le conservatoire Maurice Ravel et la SNSA. Il favorisera également l'accès des élèves et des enseignants aux spectacles et aux pratiques artistiques afin d'en faire des spectateurs aguëris.

Il est demandé à la régie autonome, après en avoir délibéré, d'habiliter Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec la SNSA, dont le projet est annexé au présent rapport.

DONT ACTE

Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Président,
Anton CURUTCHARRY

